

tenue sous la présidence de Monsieur GRIMAUD, assisté(e)
de Madame BOUISSET et Madame LUCAS, Conseillères
En présence de Madame ROUSSEAU, Rapporteur public
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2304448	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de la décision de l'OFII, en date du 5 juin 2023, portant refus de rétablissement des concitions matérielles d'accueil à l'égard de M. X.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître GALINON Laure (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
02)	DOSSIER N° 2304490	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de la décision du 13 avril 2023 de l' OFII portant notification de refus des conditions métarielles à M. X, ensemble la décision implicite de rejet du RAPO formé le 4 mai 2023.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître FRANCOS Benjamin (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
03)	DOSSIER N° 2304540	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de la décision du 16 mai 2023 de l' OFII portant notification de refus des conditions matérielles à Mme X (épouse de M. X), ensemble la décision implicite de rejet du RAPO formé le 1er juin 2023.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître FRANCOS Benjamin (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2203630	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	requête en annulation de l'arrêté du 28 avril 2022 par lequel le maire de la commune de Fonsorbes a refusé de délivrer le permis de construire n° PC03118721F0056 sollicité par M. et Mme X pour leur projet de construction d'une maison individuelle sur une parcelle située avenue de Lamasquère.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame X	URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE FONSORBES	SCP COURRECH & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2205196	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de l'arrêté en date du 5 juillet 2022 par lequel le maire de la commune de Blaye-les-Mines a prononcé une opposition à la déclaration préalable n°DP 08103322B0020 déposée par la société HIVORY pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur un terrain situé à La Peyrade (parcelle A1712).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS) HIVORY	LPA LAW
Défendeur	COMMUNE DE BLAYE-LES-MINES	CABINET LABRY - NORAY ESPEIG
06)	DOSSIER N° 2203038	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête indemnitaire en réparation des préjudices, matériel et moral, subis par M. et Mme X en raison des agissements du maire de la commune de Gasques, évalués à la somme globale de 41 750, 60 euros, majorés des intérêts de droit.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et/ou Madame X	CELINE PASCAL (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GASQUES	CASSIGNOL - GERVAIS

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2203939	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de l'arrêté du 14 février 2022 par lequel le maire de Toulouse a délivré à Mme X le permis de construire valant permis de démolir N°PC 03155521C0932 autorisant la démolition d'une extension de 10 m ² de surface plancher et la surélévation de l'habitation existante située 21, impasse Borda (31400), ensemble la décision de rejet du recours gracieux en date du 16 mai 2022.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE Madame X	SELARL DEPUY AVOCATS ET ASSOCIES
08)	DOSSIER N° 2203086	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête tendant, d'une part, à l'annulation de l'arrêté n° PC 03155521C0639 du 29 novembre 2021 par lequel le maire de Toulouse a refusé d'autoriser la construction d'un bâtiment comprenant 2 logements, sur un terrain sis 3 place Benoit Arzac, à la SCI TILLARZAC, et, d'autre part, par voie d'exception, à ce que soit déclarée illégale la décision préfectorale n°18-2022-Toulouse, en date du 28 mars 2022, ainsi que l'avis de l'architecte des bâtiments de France du 1er octobre 2021..	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SCI TILLARZAC	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES
Observateur	DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'OCCITANIE	
09)	DOSSIER N° 2203765	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2022 N°E-2022-95 par lequel le préfet du Lot a mis en demeure la SAS SIRTA de régulariser la situation administrative des activités de négoce et courtage en fer et métaux qu'elle exploite au lieudit "La Plaine" dans la commune de Fajoles (46300).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS SIRTA	DIVONA LEX CABINET D'AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	

09 heures 30

10)	DOSSIER N° 2304312	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de la décision du 17 octobre 2022 par laquelle le préfet de la Haute-Garonne a refusé de délivrer à Mme X un titre de séjour mention "vie privée et familiale", mais a néanmoins, à titre exceptionnel et dérogatoire, délivré une carte de séjour valable 1 an avec mention "visiteur".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître BARBOT-LAFITTE Caroline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
11)	DOSSIER N° 2402514	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	REFUS DE TITRE DE SEJOUR + OQTF AVEC DELAI + PAYS DE RENVOI - AP du 29/03/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître PINSON Anaïs (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
12)	DOSSIER N° 2402892	RAPPORTEURE: Madame Emma LUCAS
Titre de l'affaire	Requête en annulation de l'arrêté n°2023-31-1459 du 7 décembre 2023 du préfet de la Haute-Garonne portant refus de séjour opposé à Mme X, obligation de quitter le territoire français, fixation du pays de renvoi de la mesure d'éloignement et prononçant une IRTF d'une durée de un an. .	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître AMARI-DE-BEAUFORT Claude (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

09 heures 30

13) **DOSSIER N° 2404695** **RAPPORTEURE: Madame Karline BOUISSET**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du préfet de la Haute-Garonne, en date du 24 juillet 2024, portant assignation à résidence de M. X en application de l'article L.731-3 du ceseda, à compter de la notification le 24 juillet 2024 jusqu'à l'éloignement effectif dans la limite de 45 jours (renouvelable deux fois) dans le département de la Haute-Garonne.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SADEK Saliha (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

14) **DOSSIER N° 2405143** **RAPPORTEURE: Madame Karline BOUISSET**

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté en date du 22/07/24 (notifié le 24/07/24 à 16h45) portant expulsion du territoire français, retrait de titre de séjour et fixe l'Algérie comme pays de renvoi - Enjoindre au préfet 31 de restituer le certificat de résident pour Algérien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SADEK Saliha (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

15) **DOSSIER N° 2405394** **RAPPORTEURE: Madame Karline BOUISSET**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 29 aout 2024 du Préfet de la Haute-Garonne portant renouvellement d'une assignation à résidence 45 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître SADEK Saliha (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

09 heures 30

16)

DOSSIER N° 2304569

RAPPORTEURE: Madame Karline BOUISSET

Titre de l'affaire Requête en annulation de la décision du préfet de la Haute-Garonne, en date du 8 décembre 2022, portant refus d'admission au séjour de M. X.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur X

Maître NACIRI Hannaa (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté le 24/02/2025